



**PETITE ENFANCE**  
Accueillir les tout petits

## Micro-crèche de **VAIGES**

**PROJET EDUCATIF**



## Le fonctionnement de la micro-crèche

La micro-crèche (**pas de nom**) a ouvert ses portes en **septembre 2022** sur la commune de Vaiges, après plusieurs années de réflexion et au vu d'un état des lieux réalisé conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Protection Maternelle et Infantile, les constats de l'association Familles Rurales de Vaiges et aux besoins des familles exprimés.

Cette micro-crèche sera gérée par la Fédération départementale Familles rurales de la Mayenne, en collaboration avec divers partenaires sous forme de comité de pilotage.

Ce comité est composé de membres permanents :

- Fédération Familles rurales
- Association Familles rurales de Vaiges
- Représentants de parents utilisateurs
- La commune de Vaiges
- **Les collectivités territoriales conventionnées (communes et Communauté de Communes)**
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Mutualité Sociale Agricole

Ce comité a pour rôle de

- définir les orientations éducatives à privilégier du projet pédagogique,
- étudier les moyens à mettre en œuvre concernant le personnel, les locaux, le budget, l'organisation et l'information aux familles,
- définir les tarifs,
- proposer les investissements nécessaires aux activités, au fonctionnement de la structure,
- apporter son soutien aux projets définis par l'équipe pédagogique,
- assurer le suivi des aspects financiers, le fonctionnement du service, les activités mises en place,
- être garant de l'ouverture à tous les enfants du territoire, secteur concerné.

Ce comité sera animé par un représentant de la Fédération Familles rurales, gestionnaire de la structure (préparer les réunions : ordre du jour, convocation..., réaliser les compte-rendus et leur diffusion à tous les partenaires).

Il pourra inviter, recevoir d'autres partenaires, institutions ... en fonction des sujets abordés et de l'actualité.

La micro-crèche accueille 10 enfants de 10 semaines à 4 ans de Vaiges et des communes environnantes. Elle est agréée par les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de la Mayenne.

Une place d'urgence sera réservée pour prévenir les imprévus auxquels les parents peuvent faire face (entretien d'embauche, rendez-vous médical, urgence familiale)

La micro-crèche « **NOM** » accueille les enfants tous les jours de la semaine, **ADRESSE**, de **7h30 à 19h00**.

Un ordre de priorité d'accueil sera établi :

- Les enfants de la commune de Vaiges et aux parents travaillant sur Vaiges.
- Les enfants de communes partenaire et signataires de convention (St Georges le Fléchar, St Léger)
- Puis les autres enfants en fonction des places disponibles.

Une commission d'admission sera mise en place et aura lieu 2 fois par an. Elle déterminera en fonction de critères d'accueil l'attribution de places en contrat régulier.

La structure est fermée **5 semaines par an** pendant les vacances scolaires (**3 semaines en août et 2 semaines en décembre**).

Les tarifs sont calculés selon un barème fixé par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales). C'est un tarif horaire qui tient compte des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Les locaux occupés par la crèche « **NOM** », **ADRESSE**, se composent :

- d'un sas d'accueil,
- d'un bureau
- d'une salle d'activité,
- d'une cuisine avec un coin repas,
- de toilettes,
- d'un espace de linge,
- de 3 dortoirs,
- d'une salle d'activité,
- d'un espace extérieur sécurisé.

Le personnel qualifié est constitué d'une **Educatrice de jeunes enfants, désignée comme responsable technique, de 3 personnes titulaires d'un CAP Petite enfance, et d'un agent d'entretien.**

**Tout enfant sera accueilli, avec ou sans handicap, dans la mesure où l'équipe de professionnels est en capacité d'accueillir convenablement l'enfant et sa famille.**

## Les intentions éducatives

### Les intentions générales

L'accueil des enfants doit se faire dans la bonne humeur et avec le sourire. L'équipe doit permettre aux enfants et aux parents de se sentir comme chez eux. Ils doivent avoir confiance en l'équipe éducative.

Les familles, les parents et les enfants doivent pouvoir être accueillis avec sérénité pour leur permettre de voir l'ambiance et leur permettre de se rencontrer entre familles.

Le SAS d'entrée sera un lieu dédié à l'accueil de l'enfant et du parent car c'est un espace de transition entre l'extérieur et la salle de vie des enfants. Des informations pour les parents et sur l'équipe y seront exposées, des objets (poussette, vêtements, chaussures de l'enfant...) y seront déposés, un coin de convivialité sera aménagé pour les parents.

L'ambiance instaurée dans la crèche repose sur la confiance et doit permettre aux parents et aux enfants d'être rassurés pour que l'enfant et son parent se sentent bien.

L'ambiance conviviale, ludique doit attirer l'enfant et l'inviter à une activité dès son arrivée pour lui donner envie d'être là et ne pas seulement faire que le parent laisse son enfant dans la structure.

**L'espace est aménagé** en pièce de vie pour mélanger les différents âges, permettre la modulation de l'espace en plusieurs petits îlots avec des activités différentes qui répondent aux besoins de tous les enfants.

Plusieurs dortoirs pour respecter les tranches d'âges et les besoins des enfants (pour séparer les bébés et les plus grands) et espace personnalisé à l'enfant pour permettre une reconnaissance du lit.

Un bureau pour permettre la confidentialité et le travail administratif en toute quiétude.

Des coins seront aménagés (coin dinette, coin lecture...) en permanence pour permettre aux enfants de se disperser

- ↳ pour une auto-gestion de l'enfant
- ↳ pour que l'enfant acquiert de l'autonomie
- ↳ pour avoir des repères
- ↳ pour développer l'imaginaire de l'enfant
- ↳ pour permettre aux professionnels d'observer les enfants

La vie de groupe permettra à chacun d'apprentissage des règles, avec l'accompagnement de l'adulte.

La présence de bébés et d'enfants plus âgés est source de richesse pour les échanges, la vie en communauté.

## L'accueil

L'accueil doit se faire **dans une ambiance conviviale, sereine et chaleureuse**. C'est un temps de retrouvailles ou de séparations. Il est important de rassurer les parents, de dédramatiser l'idée de séparation et de leur donner des éléments de réflexion pour organiser leur vie future avec la garde de leur enfant.

Un dialogue au quotidien, un échange entre parents et professionnels sur la vie de l'enfant permet de renforcer le climat de confiance et de mieux accueillir l'enfant.

L'équipe pédagogique n'hésite pas à aller au-devant des enfants et parents, à se répartir les rôles notamment lorsque la majorité des parents arrivent en même temps, et permettre aux parents de rester avec leur enfant sur un temps donné pour se rassurer ou leur permettre un temps d'observation de leur enfant avant tout départ définitif.

**Le premier accueil, lors de l'inscription**, est un moment privilégié pour les enfants et les parents. Ce temps doit être individualisé, organisé et structuré pour présenter la structure, le gestionnaire, l'équipe pédagogique et le fonctionnement de la structure, et pour fixer le 1<sup>er</sup> jour d'immersion de l'enfant. Une visite des locaux est indispensable.

C'est un moment de bienveillance pour permettre une bonne intégration des enfants et des parents dans la structure et ainsi permettre une appropriation des lieux et de son ambiance.

Chaque personne pourra trouver sa place les uns par rapport aux autres (enfants – parents – professionnels).

Les parents sont accompagnés par une équipe pédagogique attentive et à l'écoute de chacun afin de les rassurer et de permettre une séparation toute en douceur physiquement et psychologiquement. Cet accompagnement passe par l'échange pour mieux se connaître, connaître l'enfant et ses besoins, et ainsi évaluer ensemble le temps d'adaptation nécessaire.

**Le 1<sup>er</sup> jour d'immersion de l'enfant dans la structure** est un moment de séparation différent pour les parents et les enfants. Il est important que l'enfant découvre la structure en présence de son parent. Il faut associer les parents à ce temps en leur demandant comment ils souhaitent que cela se passe (quand, comment). C'est un projet de séparation réfléchi en amont.

Les parents doivent être responsabilisés dès le 1<sup>er</sup> accueil.

L'équipe doit s'adapter à chacune des familles.

### **L'adaptation :**

Le temps d'adaptation est un temps partagé entre l'enfant et les parents dans une structure inconnue. Il varie en fonction de chaque parent et de chaque enfant, de ses réactions et de son rythme. C'est un temps où chacun découvre un nouvel environnement avec de nouveaux espaces. L'adaptation doit être progressive et modulable.

Une personne de l'équipe pédagogique sera désignée comme référente, elle est un point de repère pour le parent et l'enfant.

Les parents, encouragés par l'équipe pédagogique, accompagnent l'enfant dans ses découvertes pour se détacher progressivement d'eux.

Les parents devront faire confiance à l'équipe pédagogique et prendre en compte leur opinion au moment de la séparation.

### **L'accueil quotidien :**

Dès l'entrée, chaque enfant pourra avoir un casier personnalisé, qui lui permettra de gagner en autonomie.

Un sas accueillant, coloré permet aux parents de déshabiller, déchausser l'enfant. C'est un moment de transition où le parent passe le relais aux professionnelles.

L'accueil doit se faire dans la pièce de vie, lieu ouvert pour les enfants et les parents. Le parent doit être invité à entrer dans la pièce de vie.

C'est un temps d'échanges et de transmissions pour les parents et l'équipe.

L'équipe pédagogique doit se montrer disponible et à l'écoute.

Elle doit se montrer vigilante, veiller au bien-être de tous et faire respecter les horaires d'accueil aux parents pour ne pas perturber l'organisation de la journée et la vie en collectivité.

## Le rythme

La famille explique le rythme de l'enfant aux professionnels.

Le rythme mis en place à la crèche doit être présenté à la famille.

Le rythme de l'enfant reste la priorité et doit être respecté par tous pour leur permettre de s'épanouir en toute quiétude.

Pour le repos, il faut plusieurs dortoirs pour séparer les tout-petits des plus grands, en fonction des âges, et ainsi respecter le sommeil de chaque enfant.

### Le repas et le goûter

Le repas est un temps convivial, de partage et d'échanges entre les enfants, et entre enfants et adultes. Il doit permettre à l'enfant de développer son autonomie, de choisir et de goûter aux divers aliments proposés.

Le repas peut devenir une animation éducative qui vise à rendre l'enfant acteur du repas.

La structure fournit les repas. Les enfants auront un repas identique et adapté, et cela permet de proposer du choix aux enfants.

Le goûter doit être collectif. Il permet une unité entre les enfants et permet à chacun de goûter à tout.

Les repas et goûter proposés seront variés, équilibrés, transformés le moins possible et avec des produits locaux.

### Le soin, l'hygiène

Le change est un moment important de communication, les gestes doivent être verbalisés. C'est aussi un moment d'échange individualisé privilégié, de bien-être, de plaisir qui permet à l'enfant de découvrir son corps. Les changes doivent être effectués dans un grand respect du corps de l'enfant et aussi souvent que nécessaire, mais également dans un espace adapté et sécurisant.

L'acquisition de la propreté est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition participe au grandissement par une meilleure perception et maîtrise de soi, par moins de dépendance physique et psychologique face aux adultes.

**L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant.** Elle doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique, et psychologique (l'enfant doit être prêt) et ne pas être perçue comme une contrainte.

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à ce nouvel apprentissage. La propreté est une proposition à faire à l'enfant.

Les professionnelles sont là pour orienter les parents dans cette démarche. Les parents sont alors invités à observer leur enfant. Pour l'acquisition de la propreté, il doit avoir une continuité entre la famille et la structure.

L'apprentissage du pot et des toilettes se fera progressivement en fonction de la maturité de chaque enfant et en accord avec les parents. Là aussi, il est important de fournir un cadre matériel et affectif rassurant. L'adulte doit accompagner l'enfant.

Afin de respecter les règles d'hygiène essentielles à la vie en collectivité, des rituels peuvent être instaurés à chaque moment de la journée (lavage des mains avant et après repas, aller régulièrement aux toilettes...) pour permettre aux enfants de gagner en autonomie. Les équipements doivent être à hauteur d'enfant pour gagner en autonomie et liberté d'y aller quand ils le souhaitent.

### Le développement

Tous les moments de la journée sont des moments de socialisation, d'apprentissage, de découverte qui permettent à l'enfant d'acquérir des compétences et d'être épanoui physiquement, psychologiquement, affectivement et intellectuellement.

D'une part des temps de jeux libres et d'autre part des activités riches, variées et stimulantes, source de plaisir, sont proposés aux enfants et non imposés. Les activités doivent contribuer à développer la créativité et l'imaginaire de l'enfant, et à son bien-être.

Lors de ces temps, l'équipe pédagogique veillera à accompagner l'enfant vers le respect d'autrui, du matériel, de l'environnement en lui expliquant, en instaurant des règles de vie en collectivité, en associant parole et geste, en le valorisant, en instaurant un partage ainsi il deviendra acteur de son activité.

Les enfants pourront expérimenter, ils auront un espace de liberté pour découvrir. C'est par l'imitation qu'ils pourront apprendre et ainsi gagner en autonomie.

### **Le jeu et les activités**

Le jeu libre est un moyen de se socialiser, de s'identifier à l'adulte, de se confronter aux autres et de dédramatiser des situations. Des coins seront aménagés (dînette, lecture...) et accessibles toute la journée. C'est également un moyen pour l'adulte d'impulser une activité et un temps de partage entre enfant et adulte.

La mise en place d'activités permet à l'enfant d'intégrer une collectivité, de développer une cohésion de groupe, de favoriser l'entraide entre les plus grands envers les plus petits. L'activité pourra être proposée aux enfants. L'enfant a la liberté de participer ou non. L'activité ne doit pas lui être imposée.

Les activités doivent être adaptées en fonction de l'âge des enfants et respecter le rythme de chaque enfant. Elles doivent permettre la découverte et l'apprentissage de soi, des autres et de son environnement.

L'enfant donne libre cours à son imagination, à sa créativité, à ses envies. Les réalisations de l'enfant pourront être exposées et / ou ramenées à la maison.

L'enfant a accès à de multiples activités qui pourront s'alterner :

- de découverte, d'éveil (corporel, musical...)
- de concentration, de défoulement,
- de coopération,
- physiques, manuelles, de cuisine,
- collectives et individuelles,
- intérieures,
- extérieures grâce à une cour sécurisée et adaptée, et à un espace partagé avec les aînés pour permettre la rencontre, le partage, l'échange et le bien-être de chaque génération,
- ouvertes sur la commune (à travers des échanges avec la bibliothèque, l'école, des échanges intergénérationnels ..., à travers des événements locaux)

L'enfant aura également la possibilité de s'ennuyer.

L'enfant dans une structure d'accueil collectif doit pouvoir découvrir d'autres enfants, une variété de jeux, la socialisation, découvrir un autre environnement que son environnement familial.

Les activités doivent être ouvertes sur la commune, et permettent de favoriser le partenariat avec d'autres associations, ou des services communaux.

Les bébés (enfants jusqu'à 6 mois) seront pris en compte. Pour eux, il faut privilégier le laisser faire, leur créer une ambiance où ils puissent s'épanouir et être bien.

Les activités pourront être fondées sur les sens (toucher...), la lecture, les chansons... toute activité permettant à l'enfant de découvrir son corps, son espace, les autres, le langage, toute activité d'éveil pour permettre aux professionnels et à l'enfant de communiquer, d'entrée en relation.

La langue des signes sera encouragée pour pallier à la non verbalisation des mots des jeunes enfants.

L'enfant est au centre de l'activité, il est observateur et est observé par l'adulte pour faire que l'activité soit adaptée à l'enfant et qu'elle lui convienne.

La place de l'adulte pendant les activités : surveillance, veiller à la sécurité de tous. Il doit être dans un « laisser faire » maîtrisé. L'adulte accompagne l'enfant dans son activité mais ne fait pas à sa place.

**L'activité sert au développement de l'enfant et doit être adaptée en fonction de l'âge, du rythme de l'enfant.**

## Le bien-être des enfants

La petite enfance est une période où l'enfant fait divers apprentissages, diverses découvertes. C'est un âge où l'enfant a besoin de repères, de liberté, mais également d'être valorisé.

Divers rythmes doivent être respectés pour se reposer (temps de sieste, de repos, temps calmes), se nourrir (temps de repas et de goûter), se développer (activités manuelles, d'éveil, jeux...).

## Les relations

### **Les relations entre enfants et professionnels :**

Les professionnels doivent être à l'écoute des enfants pour permettre la socialisation de ceux-ci, leur éveil. Ils doivent être rassurants pour les enfants et avoir une attention particulière pour chaque enfant. Chaque enfant est pris en compte individuellement dans le groupe.

Les professionnels doivent faire en sorte que les enfants soient heureux de venir dans la structure, s'y plaisent en instaurant une ambiance conviviale et sereine.

Un lien affectif doit se faire, cependant les professionnels ne remplacent pas les parents, mais est le référent adulte.

### **Les relations entre enfants et parents :**

Les parents doivent se sentir concernés par la structure et seront associés à la vie de la structure.

La structure ne doit pas être considérée comme une « garderie », c'est un lieu de vie pour leurs enfants et pour eux-mêmes.

Les parents doivent partager des moments avec leurs enfants pour vivre ce moment et observer leurs enfants dans un autre environnement que la maison (en lisant une histoire à son enfant, en jouant avec son enfant)

Les relations entre les enfants et les parents, quel que soit le parent ou l'enfant, doivent être respectueuses et bienveillantes. Toutes les différences doivent être acceptées.

### **Les relations entre professionnels et parents :**

Les parents doivent se sentir accueillis tout comme leurs enfants pour établir un rapport de confiance.

Une information doit se faire au quotidien entre parents et professionnels pour permettre une bonne intégration, instaurer un dialogue, une écoute et une relation de confiance.

Les parents doivent pouvoir identifier les membres de l'équipe dès le 1<sup>er</sup> accueil, être au courant du fonctionnement de la structure et de son évolution.

Il faut être capable de se parler, d'échanger pour se transmettre le vécu de l'enfant dans la crèche. Une différence doit être respectée entre la vie à la maison et la vie à la crèche.

### **Les relations avec les partenaires :**

Les relations avec les partenaires permettent de valoriser l'existant local et permettent à l'enfant de s'ouvrir à l'extérieur de la structure, à s'éveiller à son environnement.

Ces relations doivent être adaptées à l'âge de l'enfant et lui permettre par la suite une intégration plus aisée dans une nouvelle structure, comme l'école.

Ces partenariats favorisent la socialisation de l'enfant.

Les relations avec les partenaires ou intergénérationnelles sont à privilégier et sont à favoriser en fonction du projet de l'équipe.

## Les parents

Il est important de pouvoir associer les parents à la vie de la crèche et leur permettre de prendre part à l'évolution de la structure, quelle que soit leur origine territoriale.

Les parents seront impliqués dans la gestion de la structure (informations diverses, fonctionnement de la structure, participation au comité de pilotage...)

Ils pourront participer aux événements de la structure (sorties, activités ponctuelles, actions parentalité : comme café-parents, des échanges avec un intervenant).

Ils doivent permettre une intégration progressive de leur enfant dans la structure.

Les parents pourront rentrer dans la salle d'activités, tout en respectant les règles instaurées, pour aller chercher leur enfant et ainsi se sentir accueilli.

Toutes personnes intervenant auprès des enfants doivent adhérer à une même ligne de conduite car les enfants ont besoin de repères pour se construire et s'épanouir. Chaque adulte (sans se substituer aux parents) se doit donc de se montrer encourageant et gratifiant envers l'enfant, par le regard, la parole, un câlin, un geste rassurant ; grâce à la délicatesse de l'adulte, l'enfant se sentira aimé, en confiance et en sécurité.

## L'équipe pédagogique

Assurer à l'enfant **un accueil et un accompagnement de qualité** en l'absence des parents sans se substituer à eux, c'est lui permettre de grandir.

Cet accueil doit contribuer à **l'épanouissement de l'enfant** et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Le personnel de la micro-crèche, **en collaboration étroite** avec les familles, veille à :

- ↳ Offrir à chaque enfant un accueil le plus individualisé possible compte tenu des contraintes inhérentes à la collectivité,
- ↳ Permettre à chaque enfant de s'initier à la vie de groupe et anticiper sa scolarisation,
- ↳ Instaurer des rapports de confiance avec les enfants en étant à leur écoute, attentif à leurs besoins,
- ↳ Développer et stimuler la créativité et les sens des enfants par des activités d'éveil et des ateliers,
- ↳ Accompagner l'enfant vers son autonomie et sa scolarisation en tenant compte du développement psychomoteur, intellectuel et affectif, et de la personnalité de chacun,
- ↳ Favoriser l'expression corporelle et verbale des enfants par les jeux, la lecture, les chants,...
- ↳ Respecter les rythmes physiologiques de l'enfant comme le sommeil, le langage, la propreté ou la marche,
- ↳ Faire preuve de neutralité,
- ↳ Accompagner les parents en tant qu'éducateur en les orientant, en leur donnant des conseils.

Au-delà de ces objectifs, l'équipe doit s'attacher à **donner un sens** à cet accueil spécifique en essayant de maintenir la qualité d'encadrement quelle que soit l'heure où l'enfant est accueilli. Elle doit également établir une **relation constructive** avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la transparence, la responsabilisation et la participation.

## L'évaluation

L'évaluation permet d'apprécier le fonctionnement, la qualité d'accueil, les prestataires, l'attractivité pour le territoire, de chercher le mieux, de faire évoluer la structure en s'adaptant à la demande.

L'évaluation doit apprécier le bien-être de l'enfant (respect de son rythme, son langage...) et faire évoluer les pratiques des professionnels.

L'évaluation est nécessaire pour les enfants et leur bien-être, les parents, l'équipe de professionnels, le gestionnaire, les partenaires (collectivités, service de la PMI, CAF, MSA...).

Cette évaluation peut prendre différentes formes :

- Analyse financière, analyse de fréquentations
- Enquête de satisfaction une fois par an auprès des parents
- Retours des parents (écrits et oraux)
- Grille d'évaluation
- Compte rendus de comité de pilotage

L'évaluation doit être annuelle, ou en fonction de l'actualité et peut aborder un sujet particulier en comité de pilotage.